

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires et syndics d'écoles.—Erections et délimitations de municipalités scolaires.—Deuxième circulaire de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique concernant l'exposition de Chicago.—PÉDAGOGIE : Rectification.—Les inspecteurs d'écoles.—Petit cours d'économie politique : Organisation de l'Instruction publique (suite et fin) : Mission des écoles normales.—Composition des bureaux d'examineurs.—La cartographie.—Correspondance de M. l'inspecteur Hubbard.—Histoire sainte, IV.—PARTIE PRATIQUE : I, Dictée : Ni gourmand ni friand.—II, Dictée : L'étain.—III, Dictée : Les bienfaits de l'association.—Arithmétique : Problèmes.—Divers : Poésie : Le Canada.—Petite revue.—Bulletin géographique.—Biographie de Son Eminence le cardinal Taschereau (Suite).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 15 février dernier (1892), de nommer M. Louis Forrest, commissaires d'écoles pour la municipalité d'Aumond, comté d'Ottawa, en remplacement de M. George Paquette, qui a quitté la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 18 février dernier (1892), de détacher de la municipalité de Saint-Basile, pour les annexer à celle de Portneuf, les numéros 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69, du cadastre de la paroisse de Saint-Basile, et aussi de détacher de la municipalité de Cap-Santé les numéros 382, 383, 384, 388, 389, 391, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401 et 402, du cadastre de la paroisse de Cap-Santé, et annexer tous ces numéros à la municipalité scolaire de Portneuf, pour les fins scolaires. Cette annexion ne devant prendre effet qu'au mois de juillet prochain (1892).

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 16 février dernier (1892), de nommer commissaires d'écoles de la municipalité de Barford, comté de Stanstead :

1^o M. Césaire Charland, en remplacement de M. Olivier Champagne, qui a quitté la municipalité ;
2^o M. Léon Trudeau, en remplacement de M. Honoré Hébert, qui ne fait plus partie de la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 15 février dernier (1892) de nommer M. Thomas Marshall, syndic d'écoles pour la municipalité de Portneuf, comté de Portneuf, en remplacement de M. W. J. Gillespie, sorti de charge.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 18 février dernier (1892), d'ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de " Sainte-Croix de Dunham ", le canton de Dunham, comté de Missisquoi, moins les treize derniers lots des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e rangs ; moins les onze derniers lots du 5^e rang ; moins les huit derniers lots des 6^e et 7^e rangs, et moins enfin les cinq derniers lots du 8^e rang du dit canton de Dunham. Cette érection ne prendra effet que le premier de juillet 1892.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 18 février dernier (1892), de détacher de la municipalité du Bois-de-l'Ail, dans le comté de Portneuf, la propriété de Xavier Picher, et l'annexer à celle de Saint-Basile, dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le 1^{er} juillet prochain (1892).